

ANNEXE 2 - DEMANDE DE CONGES BONIFIES – CAMPAGNE 2018

DATE LIMITE de DEPOT du dossier **complet avec visa du supérieur hiérarchique**

Au plus tard : **jeudi 30 novembre 2017 (ETE)**

Au plus tard : **lundi 30 avril 2018 (HIVER)**

Destination (1) :

GUADELOUPE GUYANE MARTINIQUE MAYOTTE LA REUNION SAINT PIERRE ET MIQUELON

DATE DE DEPART : -----

DATE DE RETOUR: -----

Aéroport de départ souhaité (1) et (2) : Marseille Montpellier Perpignan Toulouse

Renseignements concernant l'agent

NOM : -----

PRENOM : -----

Date et lieu de naissance : -----

Affectation : -----

Grade : -----

Situation de famille (1) : Célibataire Marié(e) Divorcé(e) en concubinage Pacsé(e)

Adresse personnelle : -----

N° de Tél : ----- courriel : -----

Date de nomination : en métropole : -----

Vous avez déjà bénéficié d'un congé bonifié (1) : OUI NON

Si oui, préciser au titre de quelle(s) année(s) : -----

en métropole dans un DOM

Avez-vous obtenu un congé de longue durée lors des 4 dernières années civiles, y compris celle en cours (1) :

OUI NON

Si oui, indiquez les dates : -----

Avez-vous obtenu un congé de post-natal lors des 4 dernières années civiles, y compris celle en cours (1) :

OUI NON

Si oui, indiquez les dates : -----

Avez-vous obtenu une période de disponibilité lors des 4 dernières années civiles, y compris celle en cours (1) :

OUI NON

Si oui, indiquez les dates : -----

Avez-vous déposé, pour la prochaine rentrée, une demande de mutation pour le département où vous sollicitez un congé bonifié, ou envisagez-vous de le faire ? (1)(3) OUI NON

Renseignements concernant les ayants droit :

1 - Enfant(s) à charge, au sens de la législation sur les prestations familiales

Nom	Prénom	Date de naissance

2 – Conjoint(e), Concubin(e), partenaire Pacsé

NOM : NOM de jeune fille :
Prénom : Département de naissance :
Profession : Date de naissance :

Nom, adresse et n° de téléphone de son employeur

Votre conjoint, concubin ou partenaire de P.A.C.S. est-il agent d'une administration où s'applique le régime de congé bonifié ?
 OUI NON

Si oui, laquelle ?

A-t-il bénéficié de la prise en charge des frais de transport au titre de son administration ou entreprise ?
 OUI NON

Si oui, à quelle date ?

Si non, joindre une attestation de non prise en charge pour lui-même et les enfants.

IMPORTANT : Cas de voyage des ayants droits effectué sur un vol différent de celui du bénéficiaire (un seul voyage possible, à l'aller ou au retour), une demande écrite doit jointe à la présente. Indiquez ci-dessous la date de départ ou de retour souhaitée (1)
Départ : Retour :

Pièces justificatives

- Photocopie du livret de famille ou du certificat de concubinage ou d'attestation d'engagement dans un pacte civil de solidarité
- Attestation de domicile sur le département d'outre-mer sollicité
- Photocopie de l'avis d'imposition 2017 du conjoint (sur les revenus de l'année 2016)
- Certificat de scolarité ou d'apprentissage de l'année scolaire en cours des enfants de 16 à 20 ans
- Photocopie de l'extrait de jugement de divorce ou de séparation faisant apparaître, selon le cas, « le titulaire de la garde de l'enfant » ou « le parent qui a l'exercice de l'autorité parentale »
- Attestation de l'Employeur certifiant la non prise en charge de (de la) conjoint(e), du (de la) concubin (e) ou du (de la) partenaire pacsé(e) et/ou des enfants
- Photocopie de la carte d'invalidité dans le cas d'un enfant à charge atteint d'une incapacité ou égale à 80 %

DECLARATION SUR L'HONNEUR

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus indiqués, et m'engage à signaler immédiatement toute modification intervenant dans ma situation familiale.

A , le Signature

AVIS du supérieur hiérarchique sur la durée du congé bonifié allant

du au

A , le **Le supérieur hiérarchique (cachet, nom, signature)**

- (1) Cocher la case concernée
- (2) Dans la limite des places mises à disposition par le titulaire du marché de transport aérien
- (3) Si dans les 12 mois suivants l'obtention d'un congé bonifié l'agent fait l'objet d'une mutation dans le même département avec prise en charge des frais de changement de résidence, l'agent devra rembourser le coût du transport au titre du congé bonifié.